

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Registre n° **183**

SEANCE du 15 mai 2006

Date de dépôt de la délibération par l'autorité préfectorale :

OBJET DE LA DELIBERATION

Enfouissement de canalisations publiques d'eau potable – Convention à passer entre la Ville et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drée

Madame Popard, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drée s'est engagé dans un projet de mobilisation de la source de Morcueil à Fleurey-sur-Ouche . L'eau doit être traitée et transitera, jusqu'au réservoir du Panorama de Sombernon, par une conduite en fonte enterrée.

Cette canalisation traversera, sur une longueur d'environ douze mètres, une parcelle de terrain, cadastrée K n°57 à Fleurey-sur-Ouche, propriété de la Ville.

Pour permettre l'aboutissement de ce projet, la passation d'une convention d'occupation entre la Ville et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drée s'avère nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser l'enfouissement de canalisations publiques d'eau potable sur la parcelle, propriété de la Ville, cadastrée K n°57, située à Fleurey-sur-Ouche ;

- approuver le projet de convention d'occupation à intervenir entre la Ville et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Drée, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ